

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 15 juin 2022

N° 23

**Objet : Développement de la
mobilité durable pour l'accès à
l'offre de découverte l'UNESCO
Géoparc de Haute Provence
Demande de subvention AMI
Avenir Montagne Mobilité**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy
BASSET Françoise
BENOIT Gérard
CHABAL CALVI Nadia
CROZALS Florent
FLORES Sylvain

GRAVIERE Remy
ISOARD Christian
JOUVES Marc
MAGAUD Marie José
PAUL Gilles
PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
UGHETTO Wendy

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Agglomération agglomération F-Inspal.fr.com

99_DE-04-200087437-20220615-23_15062022

Monsieur TEYSSIER Bernard, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis 2021, Provence Alpes Agglomération s'est positionnée sur le Plan Avenir Montagnes, dans lequel l'agglomération est notamment investie au côté du Conseil départemental sur le volet ingénierie. Pour rappel, deux opérations d'investissement de PAA ont aussi été retenues dans ce Plan :

- Rénovation et modernisation des piscines de l'établissement thermal de Digne-les-Bains ;
- Sentier de découverte de la biodiversité et des paysages de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.

Aujourd'hui, un nouvel Appel à manifestation d'intérêt du Plan Avenir Montagnes Investissement a été ouvert et concerne la thématique de la Mobilité. Il intègre notamment les questions de mobilités liées aux activités de tourisme en zone de montagne.

Le développement et la mise en tourisme de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, territoire rural et de montagne mal desservi par les transports collectifs, est aujourd'hui freiné par des difficultés de mobilité et d'accès aux sites patrimoniaux en dehors de l'usage des véhicules motorisés individuels. Dans l'optique d'améliorer la cohérence de l'offre d'animations et de découverte avec les objectifs de développement durable inhérents au label UNESCO Géoparc, il convient d'agir sur la mise en place de solutions de mobilités durables et touristiques.

Il est ainsi envisagé de faire l'acquisition d'un minibus 9 places hybride, qui fait actuellement défaut, pour pouvoir proposer une solution de mobilité collective et développer les sorties de découverte, les séjours commercialisés, les accueils de groupes, de partenaires ou de journalistes, tout en améliorant l'expérience touristique proposée et en réduisant l'empreinte carbone du Géoparc (les Géotours et les séjours commercialisés se font actuellement avec les véhicules individuels des participants, faute de prestations de transport privées adaptées au modèle économique de ces propositions de découverte conçues pour être accessible au plus grand nombre).

L'ensemble de ces dépenses d'investissements et de fonctionnement de ce projet représente un montant total estimé à la somme de 75.000 € H.T. se décomposant comme suit :

- acquisition d'un minibus 9 places hybrides, faisant actuellement défaut (30 000 € HT) ;
- programme d'animation faisant intervenir les géologues de l'équipe du Géoparc et des prestataires (40 000 € HT) ;
- outils de communication (5 000 € HT).

Il est à noter que l'acquisition du véhicule fait partie du programme d'investissement de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence pour l'année 2022 inscrit dans le Contrat départemental de solidarité territoriale 2021 – 2023. A ce titre, Provence Alpes Agglomération a sollicité une aide du département à hauteur de 7 500 €.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2022

Application agréée E-Signature.com

99_DE-004-200067437-20220615-23_15062022

Il vous est demandé :

- D'approuver la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagne Mobilité », dont le montant des dépenses est évalué à 75 000 € HT.
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T	75 000 €
Recettes H.T	75 000 €
Dont :	
- Subvention Département des AHP CDST (10 %)	7 500,00 €
- Subvention Avenir Montagnes Mobilité (50 %)	37 500,00 €
- Autofinancement PAA (40%)	30 000,00 €

- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-404-200067437-20220616-23_15062022